

Projet pédagogique et de fonctionnement
Conseil Municipal d'Enfant de Montferrier sur Lez

Année 2016/2017

Le Conseil Municipal d'Enfant de Montferrier sur Lez contribue à l'apprentissage de la démocratie participative, de la responsabilité citoyenne et de l'autonomie.

Cet outil éducatif nécessite une implication des différents acteurs en lien avec l'enfance et la jeunesse sur le village (école primaire, élus, personnel du service jeunesse, associations).

Parce qu'elle touche tous les enfants, l'école est le lieu privilégié de mise en œuvre de cette action. D'autres structures peuvent néanmoins intervenir dans le dispositif.

La réussite de cette action réside dans la dynamique des projets portés par le CME. L'implication des jeunes, leur motivation et la consultation entre les élus et les électeurs sont les paramètres déterminant du succès de ce dispositif. La mise en œuvre de ce projet et l'implication de ses différents partenaires doivent aller dans ce sens.

LES OBJECTIFS

I/ Les objectifs généraux

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté de l'enfant en lui permettant de vivre une aventure civique en menant des actions concrètes pour les autres.
- Institutionnaliser la place de l'enfant dans la cité, lui donner un droit de parole
- Permettre des échanges et du lien entre les différents acteurs du village.

II/ Les objectifs pédagogiques

- Permettre aux enfants de prendre conscience de leur appartenance à un groupe, une collectivité en leur permettant d'agir concrètement avec des élus adultes, des présidents d'associations, des directeurs/trices d'écoles...
- Apprendre à exprimer ses idées et à être porteur des idées d'un groupe, partager leurs opinions avec celles des autres
- Apprendre à monter des projets, à se fixer des priorités en respectant le cadre budgétaire et faire un chiffrage par projet
- Faire découvrir le rôle des associations et institutions dans la vie de la cité.
- Apprendre à travailler ensemble dans l'intérêt des jeunes de la Ville.
- Permettre aux jeunes élus d'être consultés, par leurs aînés (les conseillers «adultes») sur des projets les concernant.
- Permettre un échange entre conseillers adultes et enfants.

III/ Les objectifs opérationnels

- L'enfant peut échanger, dialoguer et utiliser des d'outils d'expression. Il peut s'imprégner des connaissances en matières institutionnelles, citoyennes, ...
- L'enfant imagine et réfléchi à la mise en place de projets rassemblant les enfants et les acteurs du village (associatifs institutionnels etc.)
- L'enfant participe activement aux manifestations locales (commémorations, les cérémonies des vœux, etc.). Il est impliqué de façon concrète à la vie de la cité.
- L'enfant apprend à connaître son village
- L'enfant rencontre d'autre CME

MISE EN OEUVRE

I/ Fonctionnement général

- Les élections

Le CME est élu par les enfants de cycle 3 (ce2, cm1 et cm2). Les électeurs, munis de leur carte électorale, votent pour deux binômes de candidats.

Pour être candidat au poste de conseiller, il faut fréquenter l'école de la commune de Montferrier sur Lez et être en cm1 ou cm2. Les enfants se présentent en binôme.

Le mandat de conseiller est de 1 année scolaire et peut être renouvelé 1 an pour les enfants de CM1 qui le souhaitent.

- Les Groupes de travail

Pour le CME, la répartition des élus dans les groupes de travail s'effectue lors des séances plénières d'installation à l'issue des élections. Au regard des projets proposés durant leur campagne électorale, les élus pourront créer des groupes de travail :

Ex :

- ✓ Environnement/Cadre de Vie
- ✓ Santé/Solidarité
- ✓ Citoyenneté/Culture

Chaque groupe de travail se rassemble toutes les semaines. Pour cela les enfants se réunissent les lundis de 15h30 à 17h30 à l'école primaire, à l'espace jeunes ou en mairie selon les besoins. D'autres séances peuvent être programmées si nécessaire. Il n'y a pas de réunion pendant les vacances scolaires.

Les groupes de travail doivent respecter le fonctionnement suivant :

- ✓ Réalisation d'un projet significatif au minimum, avant la fin de l'année scolaire.
- ✓ Les projets plus longs nécessitant un travail dans la durée peut s'étaler sur deux ans.
- ✓ Chaque étude du projet fait l'objet d'un travail avec l'adulte référent du projet. Il émet ainsi son avis quant à la réalisation du projet.

- ✓ Les projets validés doivent être exécutés.
- ✓ Les projets des années précédentes peuvent être renouvelés
- ✓ Des séances sont réservées pour la découverte du fonctionnement du village, pour sensibiliser les enfants aux événements historiques

- **Les assemblées plénières**

Elles structurent les différentes étapes de la mise en œuvre des projets. La première assemblée plénière « d'orientation » permet de choisir les projets qui seront étudiés. Une seconde de « finalisation », valide le travail réalisé par chaque commission pour lancer la mise en œuvre.

Lors de ces assemblées publiques, tous les élus sont réunis et présentent leurs projets à l'ensemble du CME. Ils votent pour l'attribution du budget nécessaire à la réalisation concrète des projets ainsi validés.

A l'issue de ces réunions, il est organisé un conseil municipal des jeunes. Le CME présente alors les projets finalisés aux élus adultes, il donne l'avis émis par le référent du projet. Le conseil municipal adulte peut alors prendre connaissance des idées et les mettre en œuvre. Ce rassemblement est aussi l'occasion d'échange entre élus enfants et adultes. Il permet en outre de valoriser les projets proposés.

II/ Le rôle des enfants

Le CME a un rôle **d'apprentissage de la citoyenneté par la création de projets menés par les enfants élus au sein de la commune.**

C'est le lieu au sein duquel les Jeunes Elus :

- ✓ expriment les besoins collectifs et les attentes partagées qu'ils ont identifiés lors des campagnes électorales, tout en les priorisant
- ✓ s'imprègnent de leurs responsabilités en tant que représentant de la population des enfants du village
- ✓ sont force de proposition
- ✓ développent leur esprit de communication (écoute et prise de parole)

Les élus renforcent leur aptitude à l'expression écrite et orale et apprennent que partager ses idées implique nécessairement de savoir écouter l'autre pour analyser et comprendre les arguments avancés.

Le CME, dont les membres sont élus dans le respect des principes démocratiques (liberté d'expression, d'opinion), doivent être identifiés par les enfants de la commune, comme l'un des outils, leur permettant de participer à la vie de la cité.

Les élus sont les représentants de la population scolaire et à ce titre doivent être les porte-parole privilégiés des enfants de la ville.

Ils ont pour mission :

- ✓ De recenser et d'écouter les besoins et attentes des jeunes des écoles.
- ✓ D'analyser, de répondre aux demandes extérieures.
- ✓ De mettre en place des projets relatifs aux demandes, aux besoins.
- ✓ De travailler en collaboration avec différents partenaires (écoles, collège, associations, élus adultes et techniciens des services municipaux, ...)
- ✓ Rendre compte de leurs travaux à leurs électeurs.

III/ Le rôle des adultes

- L'équipe d'animation

Un responsable du projet est en charge de son suivi, d'assurer le lien avec la municipalité et sa bonne mise en œuvre.

Un animateur est chargé d'aider au bon déroulement des temps de concertation du CME, ainsi que des commissions.

L'animateur doit être le référent adulte, il a un rôle d'écoute et de soutien, il apporte ses connaissances aux jeunes élus pour leur permettre de faire aboutir leurs projets.

En aucun cas, l'animateur ne doit orienter les projets ou les décider à la place de l'enfant, il doit rester en retrait des décisions et n'intervient que pour aider les enfants à trouver des solutions ou pour aider à trouver des compromis.

Il doit amener les jeunes élus à comprendre que faire aboutir un projet cohérent et utile est parfois long.

La rédaction des comptes rendus des commissions et des courriers à destination des interlocuteurs pressentis doit être réalisée par les Jeunes Elus avec le soutien de l'animateur référent.

L'animateur doit vérifier la faisabilité des projets potentiels dès le départ. S'il juge un projet irréalisable.

C'est l'animateur qui réalise les tâches administratives du CME tels que l'envoi du courrier aux élus ou les comptes-rendus des commissions. Il est également chargé, à la demande des jeunes élus, de prendre le premier contact avec les partenaires.

L'animateur est l'interface entre la commission et le comité de pilotage. Il s'engage à rester en lien avec cette instance qu'il peut saisir à tout instant.

L'animateur donne une dynamique au groupe et veille au bon fonctionnement du CME dans une ambiance calme de travail (écoute réciproque, ponctualité, respect des engagements pris, ...).

- **Les référents projet**

En fonction des projets, il est proposé à un adulte de l'équipe enseignante, des élus, des parents d'élèves ou à d'autres personnes de suivre un projet spécifique.

Il aura pour mission :

- ✓ De permettre aux Jeunes Elus de s'impliquer dans la Commune
- ✓ De leur apporter des connaissances nécessaires à la réalisation du projet
- ✓ De les initier à la démocratie participative
- ✓ De communiquer auprès de son équipe et de créer du lien entre les enfants et les adultes
- ✓ D'émettre son avis sur le projet

Démarche pour le suivi des projets

A partir des projets élus, réflexion autour d'axes de travail, de problématiques...

Séance plénière d'orientation:
création des groupes de travail

Proposition de projets,
échange, choix d'un projet

Proposition de projets,
échange, choix d'un projet

...

Choix du
réfèrent et
avis

Choix du
réfèrent et
avis

Choix du
réfèrent et
avis

Séance plénière de finalisation : définit les projets qui seront réalisés,
valide le travail du CME pour lancer la mise en œuvre
(Présence des élus adultes)

Travail sur la mise en
œuvre du projet (budget,
public, lieu...)
+ suivi du réfèrent

Travail sur la mise en
œuvre du projet (budget,
public, lieu...)
+ suivi du réfèrent

Travail sur la mise en
œuvre du projet (budget,
public, lieu...)
+ suivi du réfèrent

Validation de la mise en œuvre et de la
faisabilité des projets si besoin (gros projets)

Conseil Municipal : présentation par le CME des projets et de
leur mise en œuvre aux élus adultes, aux parents et aux
personnes concernées.